

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un chauffard imprudent écope de 10 mois de prison

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

UN tragique accident de la circulation avait fait un mort – la Togolaise Ania Diatom, 48 ans – et plusieurs blessés, le 10 juillet 2019, au niveau du quartier Plein-Ciel, sur la Voie Express. Guelor Ossougou, qui était au volant du véhicule à usage commercial responsable de ce drame, a été déclaré, hier, coupable d'homicide involontaire, coups et blessures

involontaires, destruction des biens d'autrui et défaut d'assurance. En répression, le tribunal correctionnel de Libreville, devant lequel il a comparu en octobre dernier, l'a condamné à 10 mois de prison, dont 5 avec sursis, et à 50 000 francs d'amende.

Le chauffard imprudent, qui est en détention à la prison centrale de Libreville depuis le 17 juillet 2019, recouvrera donc la liberté en décembre prochain.

Il vous souviendra que ce jour-là,

Guelor Ossougou, au volant de son clando ayant à son bord plusieurs passagers et diverses marchandises, circule à une vitesse démentielle dans le sens PK 5-Awendje. Parvenu au niveau du viaduc de Plein-Ciel, il perd le contrôle de son engin en tentant d'éviter un autre véhicule. Il percute violemment une automobile qui roule devant lui, avant de traverser le terre-plein pour se retrouver cette fois sur la voie Awendje-PK 5. Après avoir heurté au passage un pick-up, il finit sa folle course

devant la station-service Total. Sorti indemne de cet accident, Ossougou prend aussitôt la fuite – il sera rattrapé plus tard par la force publique –, abandonnant à leur triste sort son véhicule réduit à l'état d'épave et ses occupants. Dame Ania Diatom, qui occupe le siège avant côté passager, succombera sur-le-champ à ses graves blessures, tandis que les autres blessés seront évacués au Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Owendo pour y subir des soins.



Photo: D.R.

Le véhicule d'Ossougou réduit en épave après l'accident.

De la virée nocturne à la prison

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

J'AURES Medzeghe Abagha, Gabonais de 29 ans, attend son jugement à la prison centrale de Libreville où il a été placé sous mandat de dépôt par le parquet, pour vol d'un véhicule de marque Toyota RAV 4, immatriculé CM-719-AA, au quartier Okinda, dans le 5e arrondissement.

Les faits remontent au 21 octobre dernier. De retour d'une virée nocturne à Louis, Medzeghe Abagha défonce la voiture de Dieudonné Okinda, avec l'espoir au départ, selon lui, d'y trouver des biens précieux.

"J'étais fauché en rentrant de Louis où j'étais parti m'amuser avec des amis. J'ai alors pensé que si je défonçais les portières de cette voiture, je pourrais y trouver un peu d'argent. Au départ, mon intention n'était pas de la voler", nous a-t-il confié dans les locaux de la direction des Affaires criminelles (DAC), sous le regard interloqué du propriétaire de l'engin.

Le filou aurait ensuite changé d'avis, rêvant plus grand. "En réussissant à ouvrir une portière, je me suis dit que je pouvais finalement emporter le véhicule pour le vendre, et ainsi avoir plus d'argent", dit-il.

Il sait qu'il faut recourir à des connaissances pour vendre le véhicule volé. D'où il se rapproche de son ami Ali Furas Houmani Gondre (22 ans), en lui indiquant qu'il sera fortement recom-

pensé s'il trouve quelqu'un qui accepte de déboursier la somme de 1,9 million de francs. Appâté, le jeune homme y voit là lui aussi une occasion de s'en mettre plein les poches.

Mais pour espérer y arriver, il met aussi sur l'affaire Pampille Ibouanga Moukambi (39 ans). Ce dernier connaît justement quelqu'un qui est dans le besoin: son voisin Junior Élysée Mouanga (32 ans). "Je ne savais pas qu'il s'agissait d'un véhicule volé. J'ai été plutôt informé que ledit véhicule appartient à un député qui cherche à le vendre", se défend Junior Élysée.

Les documents du véhicule qui lui sont présentés sont effectivement au nom d'un élu du peuple, mais il s'agit d'une autre victime de Medzeghe Abagha.

Élysée réussit à persuader le vendeur et ses démarcheurs d'accepter d'abord une avance de 400 mille francs. Comme garantie, il leur confie sa Carte nationale d'identité. Le temps pour lui de tester sa nouvelle voiture et, surtout, de chercher l'argent restant pour éponger sa dette.

En attendant de recouvrer le reliquat, Medzeghe Abagha fait preuve d'une générosité inouïe en offrant 100 mille francs à chaque démarcheur, certain qu'il va bientôt entrer en possession du gros lot. Ce qu'il ignore, c'est qu'Okinda a déjà déclaré le vol de son véhicule à la police. Et c'est avec une certaine diligence que les fins limiers opèrent, mettant la main sur les quatre individus.

Medzeghe et ses acolytes ont été présentés au parquet, mais lui seul a été placé sous mandat de dépôt.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis. Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
14.065	16 Octobre 2019	162	AO3	Libreville
14.072	22 Octobre 2019	16	K	Akanda
14.088	25 Octobre 2019	22	ZO3	Akanda
14.089	31 Octobre 2019	151	CM1	Owendo
14.101	11 Novembre 2019	9	V	Libreville

Fait à Libreville, le 11 NOV. 2019

Le Conservateur
Pascal ESSANGA